



## Conseil d'administration

325<sup>e</sup> session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/INS/5/2

Section institutionnelle

INS

Date: 14 octobre 2015

Original: anglais

### CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Questions découlant des travaux de la 104<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail

### Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs

#### Objet du document

Ce document présente un plan d'action sur la suite qui pourrait être donnée aux conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées en 2015. Le plan d'action est fondé sur une approche ciblée. Il met avant tout l'accent sur des demandes concrètes découlant des discussions qui ont eu lieu à la Conférence internationale du Travail ainsi que sur les résultats qui contribuent directement à la réalisation des priorités révisées de l'OIT, telles que définies dans le plan stratégique pour 2016-17. Au lieu de présenter dans son intégralité le plan de travail du Bureau sur la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) que la Conférence a approuvé pour l'essentiel dans ses conclusions, ce document met en évidence certains ajustements qui devront être effectués au vu des conclusions adoptées par la Conférence. Afin de faciliter le suivi, le plan d'action définit clairement les réalisations attendues, les indicateurs de réalisation, les responsabilités et les incidences en termes de ressources. Le Conseil d'administration est invité à formuler des orientations sur cette stratégie de suivi (voir le projet de décision au paragraphe 12).

**Objectif stratégique pertinent:** Le plan d'action contribue directement à la réalisation de six des dix nouveaux résultats définis pour l'ensemble du Bureau dans le plan stratégique pour 2016-17. Il s'agit des résultats 1 (Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité); 2 (Les normes internationales du travail); 4 (Les entreprises durables); 5 (L'économie rurale); 6 (La formalisation de l'économie informelle); et 10 (Des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et représentatives).

**Incidences sur le plan des politiques:** Le plan d'action orientera les travaux futurs du Bureau dans le domaine des politiques relatives aux PME durant les deux prochaines périodes biennales, en ce sens qu'il permettra de combler d'importants déficits de connaissances, en particulier concernant l'impact des interventions sur la durabilité des entreprises et les conditions de travail, et qu'il indiquera comment le Bureau procédera pour intensifier ses interventions en faveur des PME, comme demandé dans les conclusions.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Tous les résultats prévus pour 2016-17 sont couverts par le nouveau programme et budget. Pour la période biennale 2018-19, une augmentation de la dotation inscrite au budget ordinaire opérationnel serait nécessaire pour exécuter le plan d'action proposé.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau tiendra compte des orientations données par le Conseil d'administration aux fins de la mise en œuvre du plan d'action et fera rapport sur les progrès accomplis au Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Unité des petites et moyennes entreprises du Département des entreprises (ENTERPRISES/SME), en coopération étroite avec les départements et unités concernés.

**Documents connexes:** Résolution et conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, adoptées à la 104<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2015).

## Partie I. Introduction

1. L'objet du présent document est de proposer au Conseil d'administration les principaux éléments d'un plan d'action sur la manière dont le Bureau procédera pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans les conclusions de la Commission sur les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois, adoptées à la 104<sup>e</sup> session (2015) de la Conférence internationale du Travail.
2. Les conclusions confirment à nouveau que les petites et moyennes entreprises (PME) sont fondamentales pour la réalisation du travail décent et productif et la prospérité, étant donné que globalement ces entreprises représentent les deux tiers de tous les emplois et créent aussi la majorité des nouveaux emplois. L'importance de cette catégorie d'entreprises a été réaffirmée très récemment lors de l'adoption par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies des nouveaux objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées. La troisième cible relative à l'objectif 8 préconise expressément la promotion des PME afin de parvenir à l'emploi productif et de garantir un travail décent pour tous. En outre, dans ses conclusions, la Conférence a confirmé la pertinence du portefeuille actuel des interventions de l'OIT destinées à promouvoir l'emploi décent et productif dans les PME et a invité le Bureau à intensifier son action dans ce domaine. Afin de réunir plus de données probantes sur les interventions qui ont fait leurs preuves pour le développement des PME, les conclusions soulignent qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la mesure des résultats, en particulier pour ce qui est de la durabilité des entreprises et de l'amélioration des conditions de travail.
3. Dans ce contexte, les conclusions fournissent des orientations précises sur les travaux futurs du Bureau, auquel il est demandé d'établir un plan d'action en vue de le soumettre au Conseil d'administration à sa session de novembre 2015.
4. Lors de l'élaboration du plan d'action, le Bureau s'est penché avant tout sur les demandes concrètes découlant des discussions qui ont eu lieu à la Conférence ainsi que sur les thèmes qui contribueront grandement à la réalisation des priorités révisées de l'OIT définies dans le plan stratégique pour 2016-17. S'agissant des incidences en termes de ressources, il convient de noter que les ressources extrabudgétaires continueront de jouer un rôle prépondérant dans le financement du portefeuille des interventions de l'OIT destinées aux PME. Le Bureau continuera de mobiliser de telles ressources. Pour ce qui est du budget ordinaire de l'OIT, tous les résultats proposés pour 2016-17 sont couverts par le nouveau programme et budget ou peuvent l'être moyennant des réaffectations mineures dans le cadre du budget approuvé. Le Bureau étant invité à intensifier ses interventions dans les conclusions concernant les PME, il serait nécessaire, pour pouvoir exécuter le plan d'action, d'augmenter la part du budget ordinaire opérationnel allouée à ces résultats pour la période biennale 2018-19.
5. Le plan d'action inclut des résultats axés sur la production de connaissances, compte tenu de leur importance pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. En outre, il préconise de réaliser davantage de travaux au niveau des pays afin de répondre à la forte demande, de la part des Etats Membres, de conseils sur les politiques relatives aux PME. Les activités de renforcement des capacités menées à l'intention des mandants, en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin), et à l'intention des partenaires sociaux, avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), font partie intégrante de tous les éléments de suivi proposés.

6. Les principales réalisations attendues qui sont proposées en ce qui concerne la production de connaissances sont les suivantes: 1) un examen du programme sur l'environnement favorable aux entreprises durables (programme EESE), avec la pleine participation des partenaires sociaux, en vue de l'extension de ce programme; 2) des recherches sur les bonnes pratiques des grandes entreprises en matière d'achat de biens et de services fournis par les PME dans les chaînes d'approvisionnement; 3) des évaluations supplémentaires des interventions en faveur des PME afin de mesurer leur impact qualitatif et quantitatif sur les emplois créés; et 4) des recherches concernant l'impact du dialogue social et de la négociation collective sur les conditions de travail dans les PME.
  
7. Les principales réalisations attendues qui sont proposées pour les travaux au niveau des pays constituent une extension du programme EESE et visent à apporter un appui à un plus grand nombre d'Etats Membres afin d'améliorer l'environnement favorable que ces pays offrent aux entreprises. A cet égard, il conviendra d'élaborer un nouveau modèle d'intervention en faveur de la formalisation des PME – thème étroitement lié à la question de l'environnement favorable aux entreprises. En outre, il est proposé dans le plan d'action qu'un nouveau programme de l'OIT sur les PME à potentiel de croissance (aussi appelées «gazelles») soit conçu et mis à l'essai. Pour la période biennale 2018-19, il y est également proposé d'élargir le portefeuille des interventions fondamentales en faveur des PME, afin d'en faire bénéficier davantage de pays Membres. Une attention particulière devrait être accordée à l'extension de la formalisation des PME; au développement des interventions en faveur des PME à potentiel de croissance; à la promotion des PME vertes et aux moyens leur permettant de saisir les possibilités offertes par les filières vertes; et, enfin, au développement du domaine d'activité consacré à la productivité des PME et aux conditions de travail dans ces entreprises moyennant des ressources du budget ordinaire, car ce domaine est pour l'heure entièrement tributaire de ressources extrabudgétaires. Tout élargissement du portefeuille des interventions de l'OIT en faveur des PME supposera une collecte de données supplémentaires sur la qualité des emplois créés.
  
8. La partie II de ce document présente en détail le plan d'action proposé ainsi que les réalisations attendues; les indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus; les responsabilités du Bureau; l'adéquation stratégique du plan d'action avec les nouveaux résultats que l'Organisation devra atteindre; et les incidences sur le plan des ressources.

## Partie II. Plan d'action proposé pour donner suite aux conclusions concernant les PME

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues proposées	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Unité responsable	Priorités de l'OIT	Incidences sur le plan des ressources
<b>Pour la période biennale 2016-17</b>					
<b>Production de connaissances</b>					
Révision du programme EESE en vue de son extension ( <b>paragr. 20 b</b> ).	Etablissement d'un rapport qui: 1) fait le bilan de ce qui fonctionne et de ce qui doit être amélioré; 2) contient des propositions sur la manière d'étendre l'EESE; et 3) indique comment évaluer les effets potentiels des nouvelles règles et réglementations sur les PME avant que celles-ci soient introduites.	Publication du rapport (03/2016).	PME, ACTRAV, ACT/EMP	La promotion d'un environnement favorable est un volet du résultat 4 et contribue également au résultat 6.	Dans la limite des ressources existantes.
Evaluation des effets des nouvelles règles et réglementations sur les PME et les travailleurs de ces entreprises ( <b>paragr. 9 a</b> ).					
Recherches sur les bonnes pratiques des grandes entreprises en matière d'achat de biens et de services fournis par les PME dans les chaînes d'approvisionnement ( <b>paragr. 20 e</b> ).	Etablissement d'un rapport faisant la synthèse des données empiriques sur: 1) la pertinence des achats effectués par les grandes entreprises auprès des PME; 2) les atouts et les risques de la participation des PME aux chaînes d'approvisionnement; 3) les principaux facteurs internes et externes permettant aux PME de créer de la valeur ajoutée; et 4) expérience de l'OIT en matière de renforcement des liens entre les gros acheteurs et les PME (comme le programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables)).	Publication du rapport avant la 105 <sup>e</sup> session de la Conférence (2016) (04/2016).	PME, Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises (MULTI), Département des politiques sectorielles (SECTOR), Service du développement et des investissements (DEVINVEST) du Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT)	Contribue aux résultats 1, 2 et 4.	Principaux travaux prévus pour 2015, financés par les ressources existantes.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues proposées	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Unité responsable	Priorités de l'OIT	Incidences sur le plan des ressources
Collecte de données supplémentaires sur les mesures qui se révèlent être efficaces pour le développement des PME, en particulier en ce qui concerne les trois dimensions de la durabilité des entreprises et l'amélioration des conditions de travail ( <b>paragr. 21</b> ).	<p>a) Collecte de données de première main: réalisation de quatre évaluations d'impact expérimentales ou quasi-expérimentales.</p> <p>b) Validation, dans le cadre d'audits externes, des systèmes d'évaluation des résultats de deux projets de l'OIT dans le but de continuer à améliorer les capacités de l'OIT dans ce domaine.</p> <p>c) Partage des données avec les mandants: organisation de deux séances d'information pour présenter les résultats des recherches.</p>	<p>a) Publication de quatre notes de synthèse (12/2017).</p> <p>b) Les rapports d'audits externes attestent de la conformité des projets (12/2017).</p> <p>c) D'après les évaluations écrites issues des séances d'information, 70 pour cent des participants peuvent utiliser les données présentées pour concevoir leurs programmes en faveur des PME (12/2017).</p>	PME, Programme de finance solidaire (PFS) en collaboration avec le Département des conditions de travail et de l'égalité (WORKQUALITY) <sup>1</sup> l'Unité des emplois verts et le Centre de Turin (en ce qui concerne l'organisation des séances d'information)	Résultat 4.	Travaux financés par les ressources extrabudgétaires disponibles pour la coopération technique.
Recherches sur l'impact des systèmes de dialogue social et de négociation collective sur les conditions de travail et l'utilisation efficiente des ressources dans les PME ( <b>paragr. 21</b> ).	Etablissement d'un rapport, organisation d'un atelier en vue de débattre des résultats avec les mandants, rédaction d'une note de synthèse.	Publication de la note de synthèse (03/2017).	Dialogue social, PME, Emplois verts, Centre de Turin	Résultats 4 et 10.	Des ressources additionnelles d'un montant de 100 000 dollars E.-U. seraient nécessaires

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues proposées	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Unité responsable	Priorités de l'OIT	Incidences sur le plan des ressources
<b>Travaux au niveau des pays</b>					
Extension du programme EESE, notamment par la création de liens plus étroits pour œuvrer dans le domaine des politiques de l'OIT sur l'emploi et la qualité du travail ainsi que des programmes par pays de promotion du travail décent ( <b>paragr. 20 b</b> ).	a) Définition et mise en œuvre de sept nouveaux résultats de programme par pays (RPP) afin d'aider les Etats Membres à améliorer l'environnement favorable.	a) Sept Etats Membres supplémentaires font état d'améliorations de leur environnement favorable aux entreprises (source: indicateur 4.1 du cadre d'évaluation des résultats de l'OIT, base de référence: huit Etats Membres (12/2017).	PME, ACTRAV, ACT/EMP, EMPLOYMENT, Bureaux de pays et bureaux régionaux	Contribue aux résultats 1, 4 et 6.	Ressources allouées conformément à la discussion sur le programme et budget pour 2016–17.
Elaboration d'une nouvelle composante du programme EESE consacrée à la transition des PME informelles vers la formalité et compatible avec le suivi de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 ( <b>paragr. 20 c</b> ).	b) Mise à disposition d'un nouvel outil pour la formalisation des PME, comprenant un modèle d'intervention, une méthode de mise en œuvre et des instruments essentiels destinés aux mandants.	b) Mise en ligne du nouvel outil sur la page du site Web de l'OIT consacrée au programme EESE; publication et mise en ligne d'un ensemble de documents relatifs à la formalisation des PME (03/2017).	PME en collaboration avec EMPLOYMENT		
	c) Trois propositions de projet relatifs à la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires, dont un sur une étude d'impact.	c) Les trois propositions de projet passent le contrôle de qualité interne et sont présentées aux donateurs (12/2017).	PME		
Etendre les mesures en faveur des PME à potentiel de croissance ( <b>paragr. 20 a</b> ).	Note de synthèse présentant la stratégie de l'OIT concernant la promotion des PME à potentiel de croissance en vue de sa soumission aux donateurs.  Définition et mise en œuvre de trois nouveaux RPP afin d'aider les Etats Membres à promouvoir les PME à potentiel de croissance (à condition que des ressources extrabudgétaires puissent être mobilisées à cette fin).	Une proposition passe le contrôle de qualité interne et est présentée aux donateurs (12/2017).	PME	Résultats 1 et 4.	Des fonds supplémentaires seront levés pour atteindre le niveau de ressources nécessaire.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues proposées	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Unité responsable	Priorités de l'OIT	Incidences sur le plan des ressources
<b>Pour la période biennale 2018-19</b>					
Extension du portefeuille des activités fondamentales de l'OIT en faveur des PME, en adéquation avec les programmes par pays de promotion du travail décent et les objectifs de développement durable ( <i>paragr. 20 a) à f)</i> ).	<p>a) Définition et réalisation de dix nouveaux RPP alignés sur les objectifs nationaux de développement durable afin d'aider les Etats Membres à renforcer leurs politiques en faveur des PME. Il faudrait en particulier veiller à consolider l'ampleur acquise par le programme EESE lors de l'exercice biennal précédent et à développer les interventions visant à formaliser les PME, à promouvoir les PME à potentiel de croissance, l'écologisation des entreprises et des chaînes de valeur, et les perspectives des PME dans le domaine des biens et services écologiques, et à améliorer la productivité des PME et les conditions de travail dans les PME (au moyen de programmes comme le programme SCORE qui est intégralement financé par des ressources extrabudgétaires).</p> <p>b) Mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires.</p>	<p>a) Dix Etats Membres supplémentaires indiquent avoir mis en œuvre des programmes d'aide aux PME (source: indicateurs 4.1 à 4.3 du cadre d'évaluation des résultats de l'OIT, base de référence: 48 Etats Membres, 12/2017).</p> <p>b) Augmentation des ressources allouées aux activités en faveur des PME au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires, afin de porter le montant de ces ressources à 100 millions de dollars E.-U. (contre 84 millions de dollars E.-U. en août 2015).</p>	PME, PFS, Unité des coopératives (COOP), MULTI, Emplois verts	Résultats 1, 4 et 6.	Il faudrait augmenter de 2,5 millions de dollars E.-U. les crédits du budget ordinaire opérationnel alloués au développement des entreprises du siège et créer deux postes supplémentaires de spécialiste des entreprises sur le terrain.
<p><sup>1</sup> Outre les réalisations énumérées dans le tableau, le plan d'action prévoit une étroite coopération avec WORKQUALITY en vue du renforcement des connaissances sur les formes atypiques d'emploi, les salaires, le temps de travail et la santé et la sécurité au travail, comme indiqué dans le suivi de la résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs).</p>					

### **Partie III. Mécanismes de mise en œuvre, constitution de partenariats et stratégie de mobilisation de ressources**

9. La mise en œuvre du plan d'action incombera au premier chef à l'équipe internationale des spécialistes de l'entreprise de l'OIT, composée de fonctionnaires du Département des entreprises du siège, de spécialistes des entreprises des bureaux extérieurs et de membres des équipes des projets de coopération technique. Plusieurs des réalisations attendues nécessiteront une approche pluridisciplinaire qui fera intervenir des spécialistes d'autres départements du Bureau. Une liste de ces derniers figure dans le plan d'action et tous ont accepté de collaborer aux résultats visés. Ainsi que le préconisent les conclusions concernant les PME, le Bureau doit veiller à ce que les partenaires sociaux soient associés à ces travaux.
10. Comme cela lui est demandé dans les conclusions, le Bureau renforcera sa collaboration et ses partenariats dans le domaine du développement des PME. C'est là un aspect particulièrement important, compte tenu du coût élevé que suppose la collecte des données nécessaires pour constituer une base de connaissances plus solide sur la qualité des emplois créés dans les PME ainsi que sur la productivité et la durabilité de ces entreprises.
11. En ce qui concerne les ressources nécessaires, il convient de noter que le portefeuille des activités de l'OIT en faveur des PME est d'ores et déjà en grande partie financé par des ressources extrabudgétaires. Comme cela est souligné dans le plan d'action, le Bureau continuera, dans toute la mesure possible, de mobiliser des ressources extrabudgétaires. Toutefois, des crédits supplémentaires devront être inscrits au budget ordinaire afin de constituer un capital initial et de montrer aux donateurs que le Bureau est résolu à promouvoir le travail décent et productif dans les PME.

#### **Projet de décision**

##### **12. Le Conseil d'administration prie le Directeur général:**

- a) *de tenir compte de ses orientations dans la mise en œuvre du plan d'action au titre du suivi des conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées par la Conférence à sa session de 2015;*
- b) *de prendre dûment en considération les conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées par la Conférence à sa session de 2015 lorsqu'il mettra en œuvre le programme et budget pour 2016-17 et lorsqu'il préparera le plan stratégique pour 2018-2021 ainsi que les Propositions de programme et de budget pour 2018-19, et de donner effet à ces conclusions dans la mesure du possible;*
- c) *d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour assurer la mise en œuvre effective du plan d'action;*
- d) *de faire rapport au Conseil d'administration, à ses sessions de novembre 2016 et novembre 2017, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action.*